



## Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 FEVRIER 2024

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Absents : 4

Pouvoirs : 3

Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 février à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, Maire.

**Présents** : Gaëtan Fauvain, Anthony Laidet, Dany Alves, Nathalie Beudet, Sylvain Damezin, Anaïs Batteur, Fabien Cogno, Julien Frety, Cédric Brevet, Rosie Gimaret, Gérard Dumire, Céline Rivet, Caroline Fructuoso, Sandra David-Boudet

**Excusées** : Christelle Paget, Natacha Akyurek, Benoît Juliat, Pierre-Arnaud Noiret,

**Pouvoirs** : De de Pierre-Arnaud Noiret à Sylvain Damezin, de Benoît Juliat à Gaëtan Fauvain, de Natacha Akyurek à Caroline Fructuoso

**Secrétaire de séance** : Caroline Fructuoso

#### ● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 19 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal du 19 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

#### ● ORDRE DU JOUR DU 06 FEVRIER 2024

- Demande de subvention : Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Garnerans
- Vote des subventions exercice 2024
- Demande de subvention salle des fêtes : Association Mieux Vivre Ensemble
- Demande de subvention salle des fêtes : Société communale de Chasse
- Tarif salle des fêtes réservation en semaine
- Modification des charges locatives de l'immeuble du Vieux Moulin au 1<sup>er</sup> mars 2024
- Proposition achat terrain Rue des Etangs annule et remplace la délibération 63-2023
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'une délibération à savoir : Demande de subvention : association des cadets de la Gendarmerie Nationale de l'Ain.

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée de la démission du conseil municipal de la conseillère Lauriane Sorgue pour cause de déménagement dans une autre commune.

#### ● DELIBERATIONS ADOPTEES

##### **01 - 2024 Objet : Demande de subvention - Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Garnerans**

Monsieur le maire présente une demande de subvention de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Gamerans au titre de l'année 2024.

Cette association créée en 1978, a pour but de former des futurs sapeurs-pompiers volontaires, professionnels ou militaires qui viendront renforcer les rangs de nos différentes casernes.

Elle est composée d'une vingtaine de formateurs, tous issus de cette section et travaillant bénévolement pour dispenser les enseignements théoriques et pratiques pour la lutte contre l'incendie, les techniques de secourisme, les valeurs morales et le maintien en très bonne condition physique d'environ 30 jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Lors de leurs 4 années de formation, les JSP vont acquérir des techniques de lutte contre l'incendie, des gestes de secourisme, des connaissances en matière de prévention des risques. Notre but étant également de leurs inculquer des valeurs morales et l'esprit d'équipe chers aux sapeurs-pompiers.

Leurs différentes actions de formation depuis plus de quarante ans ont permis de former plus de 200 jeunes qui, après avoir obtenu le « Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier », ont pour la plupart rejoints les rangs des Sapeur-Pompier volontaire, professionnel et militaire. Ces jeunes, issus de sections de JSP, représentent aujourd'hui une part importante dans les effectifs de sapeurs-pompiers

actifs des corps communaux et départementaux.

Formant actuellement des jeunes résidents de notre commune, et qui au terme de leur formation sont susceptibles d'intégrer le ou les centres sur notre secteur, ils sollicitent notre bienveillance pour couvrir les frais d'assurance, de déplacement, d'habillement, d'inscriptions et d'investissement de matériel.

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité :

- **D'ALLOUER** une subvention de 200 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Gamérans.
- **D'IMPUTER** cette dépense sur le compte 65748 - subvention de fonctionnement aux associations du budget 2024.

★ ★ ★ ★ ★

**02- 2024 Objet : Demande de subvention – Association des cadets de la Gendarmerie Nationale de l'Ain**

Monsieur le maire présente une demande de subvention de l'Association des cadets de la Gendarmerie Nationale au titre de l'année 2024.

L'association des Cadets de la Gendarmerie de l'Ain a été créée en mars 2021 et à déjà formé 78 jeunes dont 46 filles.

Elle a pour but, de promouvoir les valeurs de la citoyenneté auprès des jeunes, âgés de 15 à 17 ans, de renforcer le lien armée-nation, après la suspension du service national, de développer l'esprit citoyen au travers de projets collectifs dans les domaines de l'environnement, des activités sportives, de la solidarité, du respect des différences et de l'ouverture aux autres.

Sur cette session 2023/2024, Josselyn VOLLET, résidant de la commune de Saint Etienne sur Chalaronne, a intégré cette association.

C'est pourquoi, Ils sollicitent notre bienveillance pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir financièrement leur activité et d'accomplir leur projet dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité :

- **D'ALLOUER** une subvention de 100 € à l'association des cadets de la Gendarmerie Nationale.
- **D'IMPUTER** cette dépense sur le compte 65748 - subvention de fonctionnement aux associations du budget 2024.

★ ★ ★ ★ ★

**03-2024 Objet : Vote des subventions 2024**

| COMPTE 6281 : CONCOURS DIVERS                               | PROPOSITION 2024 |
|---|------------------|
| CAUE (Cotisation 1 638 habitants x 0,10 soit € soit 163,80) | 165,00           |
| AMF (AIN ET RHONE)  | 700,00           |
| Association des Maires Ruraux de l'Ain                      | 100,00           |
| SPA   | 1 000,00         |
| Provision   | 1 035,00         |
| <b>TOTAL COMPTE 6281</b>                                    | <b>3 000,00</b>  |

| COMPTE 65738 : AUTRES ORGANISMES PUBLICS                                       | PROPOSITION 2024 |
|--|------------------|
| Fond de solidarité logements (Cotisation 1 638 habitants x 0,30 soit 491,40 €) | 495,00           |
| Provision  | 5,00             |
| <b>TOTAL COMPTE 65738</b>  | <b>500,00</b>    |

| COMPTE 657348 : CONTRIBUTION VERSEE AUX COMMUNES | PROPOSITION 2024 |
|--|------------------|
| Ecole Thoissey et Chatillon (ULIS)               | 1 500,00         |
| <b>TOTAL COMPTE 657348</b>                       | <b>1 500,00</b>  |

| COMPTE 65748 : SUBVENTION FONCTIONNEMENT DROIT PRIVE                         | PROPOSITION 2024 |
|--|------------------|
| <b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>   |                  |
| Académie de la Dombes  | 40,00            |
| Amicale des donateurs de sang bénévoles                                      | 200,00           |
| Amicale des sapeurs-pompiers   | 450,00           |
| <b>Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Garnerans (Nouveau)</b>        | <b>200,00</b>    |
| <b>Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de l'Ain (Nouveau)</b> | <b>100,00</b>    |
| Centre de loisirs sans hébergement   | 1 200,00         |
| Prévention routière  | 30,00            |
| RASED (demande de 1 € par élève pour 200 élèves)                             | 200,00           |
| <b>SOUS TOTAL AUTRES</b>   | <b>2 420,00</b>  |
| <b>APPRENTISSAGE</b>   |                  |
| BTP CFA de l'AIN (7 élèves)  | 350,00           |
| MFR Villié Morgon (2 élèves)   | 100,00           |
| <b>SOUS TOTAL APPRENTISSAGE</b>  | <b>450,00</b>    |
| <b>COLLEGES ET AUTRES</b>  |                  |
| Association des parents d'élèves   | 2 400,00         |
| <b>SOUS TOTAL COLLEGE ET AUTRES</b>  | <b>2 400,00</b>  |
| Provision compte 65748   | 3 230,00         |
| <b>TOTAL COMPTE 65748</b>  | <b>8 500,00</b>  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, à la majorité des membres présents  
Vote l'ensemble de subventions, listées dans le tableau ci-dessus.

Décide :

**De participer aux frais de centres de loisirs pour les familles de la commune à raison de 2 € par jour et par enfant pour toutes les vacances scolaires,**

**De participer à hauteur de 50 % de la dépense pour les fournitures scolaires des élèves du collège de Thoissey,**

**De définir un âge limite pour l'octroi de subvention aux centres d'apprentissages, maisons familiales ou autres centres de formation, pour les élèves de la commune qui fréquentent ces établissements : soit 20 ans au cours de l'exercice budgétaire.**

★ ★ ★ ★ ★

**04-2024 Objet : Demande de subvention salle des fêtes Mieux Vivre Ensemble**

Céline Rivet, adjointe, donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Mieux Vivre Ensemble, reçu en mairie le 12 janvier 2024, concernant une demande de subvention pour la location de la salle des fêtes.

En effet l'association organise un repas choucroute pour ses adhérents.

Céline Rivet, rappelle que cette association est essentielle, elle permet de créer du lien social pour rompre l'isolement des personnes seules.

Elle propose la gratuité de la salle, en revanche l'association devra s'acquitter des 50 € correspondant aux charges.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision.

★ ★ ★ ★ ★

**05-2024 Objet : Demande de subvention salle des fêtes Association Communale de Chasse**

Céline Rivet, adjointe, donne lecture à l'assemblée d'une demande émanant de l'Association Communale de Chasse de Saint-Etienne sur Chalaronne, reçu en mairie le 27 janvier 2024, et concernant une demande de subvention.

L'association expose que l'organisation du repas de chasse ouvert à tous, engendre des frais importants pour une association à petit budget comme la leur, et sollicite une subvention par rapport à la location de la salle des fêtes.

Elle propose la gratuité de la salle, en revanche l'association devra s'acquitter des 150 € correspondant aux charges.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision.

★ ★ ★ ★ ★

**06 - 2024 Objet : Tarif réservation salle des fêtes en semaine**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait judicieux d'instaurer un tarif pour la réservation de la salle des fêtes en semaine autant pour les particuliers que pour les entreprises, en effet la mairie est régulièrement sollicitée pour la location de la salle en semaine.

Dans ce cadre, il propose les tarifs suivants :

| Location une journée en semaine<br>ENTREPRISES  | Location une journée en semaine PARTICULIERS   |
|---|--|
| <i>Petite salle + cuisine</i>   | <i>Petite et Grande Salle + cuisine</i>  |
| 600 € (450 € + 150 € de charges)<br>3 Sacs violets prévus dans la location : 2€ le sac supplémentaire | 600 € (450 € + 150 € de charges)<br>-petite salle :<br>3 sacs violets prévus dans la location : 2€ le sac supplémentaire |
| <i>Salle complète (Grande et petite salle + cuisine)</i>  | -grande salle :<br>5 sacs violets prévus dans la location : 2€ le sac supplémentaire                                     |
| 1000 € (850 €+ 150 de charges)<br>5 Sacs violets prévus dans la location : 2€ le sac supplémentaire   |  |

Pour chaque réservation, il sera demandé :  
Un chèque de caution de 1000€ à l'ordre du Trésor Public.  
Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Approuve les tarifs comme présentés ci-dessus
- Et précise que ces tarifs seront applicables à compter du 7 février 2024.

★ ★ ★ ★ ★

**07 - 2024 Objet : Modification des charges locatives de l'ICVM au 1<sup>er</sup> mars 2024**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier les charges mensuelles des locataires du bâtiment ICVM suite à un changement de mode de chauffage.

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment et du retrait de la cuve à gaz, les radiateurs et les chaudières ont été changés.

Les locataires auront désormais leur propre consommation et devront s'acquitter de celle-ci directement auprès du fournisseur.

Cependant, l'entretien et l'électricité des parties communes (couloir, escalier) restent à la charge du locataire.

Il propose un montant de 15 euros par mois et par logement pour les charges des parties communes.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-DECIDE** de fixer le montant des charges à **15 €** par mois et par logement à compter du **1<sup>er</sup> mars 2024**.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

★ ★ ★ ★ ★

**08- 2024 Objet : Proposition achat terrain « Rue des Etangs » annule et remplace la délibération 63-2023**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 5 septembre 2023 (45-2023), et du 14 novembre 2023 (65-2023), accordant la vente du terrain, plat à bâtir, classé en zone UA et UB, sis « Rue des Etangs » Parcelle C 59, clos des murs, viabilisé en bordure (eau ; électricité et tout à l'égout), hors lotissement, d'une surface de 895 m2, pour un montant de 100 000 euros suite à l'estimation des domaines du 31/01/2023 pour 90 000 euros (+/- 10 %).

Il informe avoir reçu une proposition d'achat de Monsieur et Madame Chardon Alain et Bernadette, demeurant « 308 Impasse Etang Bolla » à Chanoz Chatenay, au prix de 100 000 €, pour la construction d'une maison plein pied, d'environ 130 m<sup>2</sup>.

La commune s'engage à faire borner le terrain, fournir un plan cadastral délimité, délivrer aux futurs acquéreurs un certificat d'urbanisme, et créer une ouverture dans le mur existant pour permettre l'accès au terrain, objet des présentes, depuis la Rue des Etangs, et ce à ces frais exclusifs de la Commune et à modifier la décision prise le 14 novembre 2023 indiquant que :

La cession porte sur une parcelle de terrain d'environ 920 m2 à détacher de la parcelle cadastrée section C n° 59 (d'une superficie au cadastre de 895 m2) selon le projet de division établi par le Cabinet POLARIS, géomètre-expert à Replonges du 8 janvier 2024.

Sur cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal,

- Accepte la modification de la décision prise le 14 novembre 2023 concernant la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section C 59,
- Accepte la cession à Monsieur et Madame Chardon Alain et Bernadette, demeurant « 308 Impasse Etang Bolla » à Chanoz Chatenay, d'une parcelle de terrain d'environ 920 m2 à détacher de la parcelle cadastrée section C n° 59 (d'une superficie au cadastre de 895 m2) au prix de 100 000 euros,
- Dit que la commune s'engage à faire borner le terrain, fournir un plan cadastral délimité, délivrer aux futurs acquéreurs un certificat d'urbanisme, à créer une ouverture dans le mur existant pour permettre l'accès audit terrain, depuis la Rue des Etangs, et ce aux frais exclusifs de la Commune,
- Charge le notaire Maître ANGELI, de la rédaction du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tous documents afférents à cette cession.

★ ★ ★ ★ ★

**Tour de table des adjoints :**

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées du 13 décembre 2023 au 29 janvier 2024.

**Dany Alves**

- Les volets de certains bâtiments communaux (locations) seront changés courant mars 2024.

- Isolation des combles + VMC de l'immeuble collectif du Vieux Moulin - changement du système de chauffage - évacuation de la citerne « gaz ».

**Anthony Laidet**

-des devis ont été demandés pour la mise en place d'une alarme sur les deux bâtiments des services techniques avec télésurveillance et intervention des forces de l'ordre (Verisure et Homiris). Ce sujet sera approfondi avec notre assurance.

-Point sur le déploiement de la fibre : les tranchées se sont terminées aujourd'hui. La commune est à ce jour déployé à 80% mais elle ne sera « ouverte » qu'une fois les travaux réceptionnés et validés par le SIEA.

-Travaux ALSH : la réunion de lancement a eu lieu la semaine dernière. Le Permis de construire devrait être accordé en mars. La durée des travaux est estimée à 9 mois environ donc l'ouverture serait programmée pour janvier 2025.

-Travaux nouvelle bibliothèque et salle des associations : il reste des réserves à lever. La commission de sécurité du SDIS passera le 15 février.

-Prochaine réunion de conseil municipal le 19/03 avec à 18h30 la commission finance qui se réunira puis travail collectif sur le budget à 19h30 avec l'ensemble du conseil et conseil municipal à 21h. Le vote du budget aura lieu le 03 avril.

**Nathalie Beudet**

- le déménagement de la bibliothèque aura lieu le 24/02 à 9h

-L'inauguration de l'Arbre de vie avec l'association France ADOT 01 (Association œuvrant pour informer et sensibiliser sur la cause du don d'organes, de tissus et de moelle osseuse) aura lieu le 9 mars à 11h au Parc.

**Céline Doneaux**

- la gazette sortira prochainement, les conseillers seront sollicités pour la distribution de celle-ci à l'ensemble des habitants.
- Remerciements aux familles qui envoient des photos de la commune afin d'alimenter la page Facebook.

**Sylvain Damezin**

- Le prochain conseil d'école aura lieu le 12 mars 2024, la commission école se réunira afin de préparer celui-ci.

**Informations des conseillers municipaux :**

**Fabien Cogno**

- Travaux sur canalisations par le Syndicat d'eau potable à Barbarel vont bientôt démarrés.
- Des familles de Montpopier demande un abri-bus
- la vitesse des automobilistes devant l'école est importante, il propose un ralentisseur.



**Informations de Monsieur le Maire :**

- La Semcoda est propriétaire d'un bout de terrain « impasse de la Vierge ». Il souhaite le rétrocéder à la commune. Le conseil débat et propose que celle-ci fasse le nécessaire afin de remettre en état cette parcelle et d'en rediscuter par la suite.

**Prochain conseil municipal, le 19 Mars 2024**

La séance est levée à 21h37.

**Signature du maire et du secrétaire de séance :**

| Maire          | Signature  | Secrétaire de séance | Signature  |
|----------------|--|----------------------|--|
| Gaëtan FAUVAIN |  | Caroline Fructuoso   |  |